

**DEPARTEMENT  
DES ALPES  
MARITIMES**

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE**

**ARRONDISSEMENT  
DE GRASSE**

## **GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet**

Extrait du Registre des Délibérations de l'Assemblée Générale  
SEANCE DU VENDREDI 25 MARS 2022

L'Assemblée Générale du GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet, légalement convoquée en date du jeudi 10 Mars 2022 s'est réunie au « Lounge B'Art », sous la présidence de Madame Suzanne BLONDEAU-MENACHE, présidente du GIP.

Membres : 10

### PRESENTS :

Madame Michèle TABAROT, Monsieur Yves PIGRENET, Monsieur Philippe WEISSER, Madame Sandrine AIMASSO, Monsieur Alain ARMANDO, Monsieur Alain VIOTTI, Monsieur Franck GALBERT, Monsieur Mike CASTRO- DEMARIA, Madame Chantal CHASSERIAUD.

### EXCUSEE :

Madame Suzanne BLONDEAU-MENACHE, représentée par Madame Michèle TABAROT.



**DÉLIBÉRATION n°1: Compte de gestion 2021 du GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet.**

**Le compte de gestion de l'exercice 2021** relatif au budget du GIP pour le développement touristique et culturel du Cannet, **dressé par le comptable public du Cannet**, nommé agent comptable es qualité du GIP, fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif voté ce jour.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 du GIP et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au titre de l'exercice 2021 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne le budget du GIP ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**L'Assemblée Générale est appelée à :**

- **DECLARER** que le compte de gestion relatif au budget du GIP dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVE A L'UNANIMITE.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

Certifié exécutoire **compte tenu de l'affichage**  
au siège social du GIP  
le 30 Mars 2022  
et de la réception en Préfecture  
le 30 Mars 2022

Le Directeur  
François LUPPINO

**GIP**

Pour la Présidente empêchée  
Le Directeur du GIP

↓

François LUPPINO

## Résumé de l'acte

### 006-130023609-20220325-AGGIPD1-DE

**Numéro de l'acte :** AGGIPD1  
**Date de décision :** vendredi 25 mars 2022  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** GIP Assemblée Générale N°9 en date du 25 mars 2022 - Délibération N°1 : compte de gestion 2021 du GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet.  
**Classification :** 7.10 - Divers  
**Rédacteur :** Patricia SOLER  
**AR reçu le :** 30/03/2022  
**Numéro AR :** 006-130023609-20220325-AGGIPD1-DE  
**Document principal :** 99\_DE-DELIB 1 COMPTE DE GESTION.pdf

**Pièces jointes :**

99\_DE-PJ Délib 1 CDG.pdf

**Historique :**

30/03/22 15:48	En cours de création	
30/03/22 15:53	En préparation	Patricia SOLER
30/03/22 15:53	Reçu	Patricia SOLER
30/03/22 15:54	En cours de transmission	
30/03/22 15:57	Transmis en Préfecture	
30/03/22 16:02	Accusé de réception reçu	

**DEPARTEMENT  
DES ALPES  
MARITIMES**

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE**

**ARRONDISSEMENT  
DE GRASSE**

## **GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet**

Extrait du Registre des Délibérations de l'Assemblée Générale  
SEANCE DU VENDREDI 25 MARS 2022

L'Assemblée Générale du GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet, légalement convoquée en date du jeudi 10 Mars 2022 s'est réunie au « Lounge B'Art », sous la présidence de Madame Suzanne BLONDEAU-MENACHE, présidente du GIP.

Membres : 10

### PRESENTS :

Madame Michèle TABAROT, Monsieur Yves PIGRENET, Monsieur Philippe WEISSER, Madame Sandrine AIMASSO, Monsieur Alain ARMANDO, Monsieur Alain VIOTTI, Monsieur Franck GALBERT, Monsieur Mike CASTRO- DEMARIA, Madame Chantal CHASSERIAUD.

### EXCUSEE :

Madame Suzanne BLONDEAU-MENACHE, représentée par Madame Michèle TABAROT.



**DÉLIBÉRATION n° 2: Compte administratif 2021 du GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet.**

Monsieur Yves FIGRENET est élu président de séance.

Madame Suzanne BLONDEAU-MENACHE, **Présidente du GIP**, et Monsieur François LUPPINO, Directeur, quittent la salle conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales au moment du vote.

**Le compte administratif 2021 est le bilan financier de l'ordonnateur** qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées, dans le cadre des missions relevant du GIP pour le développement touristique et culturel du Cannet.

Il constitue l'arrêté des comptes du Groupement à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

La Présidente, eu égard aux délégations qu'elle exerce, ne prend pas part au débat, même à titre consultatif et se retire au moment du vote.

De même le Directeur du GIP, en sa qualité d'ordonnateur du Groupement, ne prend pas part au débat, même à titre consultatif et se retire au moment du vote.

Il est donc proposé à l'assemblée générale l'approbation des comptes 2021 selon le détail suivant.

Le résultat cumulé de la **section de fonctionnement** s'élève à + 505 830,22 € au 31 décembre 2021.

	<b>CA 2021</b>
Total des recettes de fonctionnement	1 666 287,84
Total des dépenses de fonctionnement	-1 506 676,38
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>159 611,46</b>
Résultat de N-1 reporté	346 218,76
<b>Solde de la section de fonctionnement</b>	<b>505 830,22</b>

Le résultat cumulé de la **section d'investissement** s'élève à + 44 320,37 € au 31 décembre 2021.

	CA 2021
Total des recettes d'investissement	46 446,09
Total des dépenses d'investissement	-14 296,42
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>32 149,67</b>
Résultat de N-1 reporté	15 714,46
<b>Résultat cumulé au 31 Décembre</b>	<b>47 864,13</b>
Restes à réaliser à reporter en N+1	-3 543,76
<b>Solde de la section d'investissement</b>	<b>44 320,37</b>

L'assemblée générale est appelée à :

- **APPROUVER** et **VOTER** le compte administratif 2021 du GIP pour le développement touristique et culturel du Cанныt.

**L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVE A 8 POUR ET UN CONTRE (Madame Chantal CHASSERIAUD).**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage  
au siège social du GIP  
le 30 Nov 2022  
et de la réception en Préfecture  
le 30 Nov 2022

Pour la Présidente empêchée  
Le Directeur du GIP



François LUPPINO

Le Directeur  
François LUPPINO



## Résumé de l'acte

### 006-130023609-20220325-AGGIPD2-DE

**Numéro de l'acte :** AGGIPD2  
**Date de décision :** vendredi 25 mars 2022  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** GIP Assemblée Générale N°9 en date du 25 mars 2022 - Délibération N°2 : compte administratif 2021 du GIP pour le développement touristique et culturel de la Ville du Cannet  
**Classification :** 7.10 - Divers  
**Rédacteur :** Patricia SOLER  
**AR reçu le :** 30/03/2022  
**Numéro AR :** 006-130023609-20220325-AGGIPD2-DE  
**Document principal :** 99\_DE-DELIB 2 COMPTE ADMINISTRATIF.pdf

**Pièces jointes :**

99\_DE-PJ Délib 2 COMPTE ADMINISTRATIF.pdf  
99\_DE-PJ Délib 2 CA.pdf

**Historique :**

30/03/22 15:53	En cours de création	
30/03/22 15:55	En préparation	Patricia SOLER
30/03/22 15:55	Reçu	Patricia SOLER
30/03/22 15:56	En cours de transmission	
30/03/22 15:57	Transmis en Préfecture	
30/03/22 16:02	Accusé de réception reçu	

**DEPARTEMENT  
DES ALPES  
MARITIMES**

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE**

**ARRONDISSEMENT  
DE GRASSE**

## **GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet**

Extrait du Registre des Délibérations de l'Assemblée Générale  
SEANCE DU VENDREDI 25 MARS 2022

L'Assemblée Générale du GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet, légalement convoquée en date du jeudi 10 Mars 2022 s'est réunie au « Lounge B'Art », sous la présidence de Madame Suzanne BLONDEAU-MENACHE, présidente du GIP.

Membres : 10

### PRESENTS :

Madame Michèle TABAROT, Monsieur Yves PIGRENET, Monsieur Philippe WEISSER, Madame Sandrine AIMASSO, Monsieur Alain ARMANDO, Monsieur Alain VIOTTI, Monsieur Franck GALBERT, Monsieur Mike CASTRO- DEMARIA, Madame Chantal CHASSERIAUD.

### EXCUSEE :

Madame Suzanne BLONDEAU-MENACHE, représentée par Madame Michèle TABAROT.





**DÉLIBÉRATION n°3 : Rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2022 du  
GIP pour le développement touristique et culturel de la Ville du Cannet.**

En application de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, des dispositions de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) et ses décrets d'application, comme notamment le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, **le rapport d'orientations budgétaires précédant le vote du budget primitif (BP) 2022 doit se dérouler au sein de l'assemblée générale du GIP.**

En conséquence, l'Assemblée Générale est appelée à :

- **VOTER pour prendre acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022** présenté à l'appui de la présente délibération

**L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVE LA PRISE D'ACTE A  
L'UNANIMITE.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour expédition conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage  
au siège social du GIP  
le 30 Nov 2022  
et de la réception en Préfecture  
le 30 Nov 2022

Le Directeur  
François LUPPINO

  
**GIP**

Pour la Présidente empêchée  
Le Directeur du GIP



François LUPPINO

## Résumé de l'acte

### 006-130023609-20220325-AGGIPD3-DE

**Numéro de l'acte :** AGGIPD3  
**Date de décision :** vendredi 25 mars 2022  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** GIP Assemblée Générale N°9 en date du 25 mars 2022 - Délibération N)3 : Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2022 du GIP pour le développement touristique et culturel de la Ville du Cannet  
**Classification :** 7.10 - Divers  
**Rédacteur :** Patricia SOLER  
**AR reçu le :** 30/03/2022  
**Numéro AR :** 006-130023609-20220325-AGGIPD3-DE  
**Document principal :** 99\_DE-DELIB 3 ROB.pdf

**Pièces jointes :**

99\_DE-PJ Délib 3 ROB.pdf

**Historique :**

30/03/22 15:56	En cours de création	
30/03/22 15:59	En préparation	Patricia SOLER
30/03/22 15:59	Reçu	Patricia SOLER
30/03/22 16:00	En cours de transmission	
30/03/22 16:02	Transmis en Préfecture	
30/03/22 16:08	Accusé de réception reçu	

**DEPARTEMENT  
DES ALPES  
MARITIMES**

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE**

**ARRONDISSEMENT  
DE GRASSE**

## **GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet**

Extrait du Registre des Délibérations de l'Assemblée Générale  
SEANCE DU VENDREDI 25 MARS 2022

L'Assemblée Générale du GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet, légalement convoquée en date du jeudi 10 Mars 2022 s'est réunie au « Lounge B'Art », sous la présidence de Madame Suzanne BLONDEAU-MENACHE, présidente du GIP.

Membres : 10

### PRESENTS :

Madame Michèle TABAROT, Monsieur Yves PIGRENET, Monsieur Philippe WEISSER, Madame Sandrine AIMASSO, Monsieur Alain ARMANDO, Monsieur Alain VIOTTI, Monsieur Franck GALBERT, Monsieur Mike CASTRO- DEMARIA, Madame Chantal CHASSERIAUD.

### EXCUSEE :

Madame Suzanne BLONDEAU-MENACHE, représentée par Madame Michèle TABAROT.



## **DÉLIBÉRATION n°4: Ticket unique Musée Bonnard / Office du Tourisme.**

Le Cannet Côte d'Azur s'inscrit de plus en plus comme une destination touristique à part entière dans le paysage azuréen avec comme reconnaissance ultime la labellisation de la ville en Station Classée de Tourisme obtenue en mai 2020 et dont uniquement 500 villes en sont titulaires sur les 36.000 communes françaises.

Notre destination a organisé ses structures de manière très efficace en structurant son organe de promotion et de commercialisation grâce à un Office de Tourisme en EPIC et à un Groupement d'Intérêt Public pour le développement touristique et culturel.

Dans le cadre de la commercialisation de la destination et afin de pouvoir proposer le meilleur service aux voyageurs (Tour-Opérateur, autocaristes...) qui proposent notre destination à leur clientèle groupe, il est nécessaire de proposer un tarif unique pour une excursion.

Jusqu'à présent, un groupe qui venait en excursion devait s'acquitter d'un tarif groupe au Musée Bonnard pour une visite guidée et devait également payer un tarif de visite guidée ou d'animation (rallye-découverte, visite patrimoniale, visite des ateliers des artistes et artisans d'art...) une deuxième fois auprès de l'Office de Tourisme.

Depuis la création d'une régie unique, un tarif unique d'excursion est dorénavant possible.

Ainsi, il est envisagé de créer une ligne tarifaire spécifique aux organisateurs de voyages en groupe. Il prendrait la dénomination de « Tarif Excursion »

Son tarif sera de 11 euros pour une entrée au Musée Bonnard + une visite guidée de l'exposition en cours + une visite guidée du Vieux-Cannet et de 9 Euros dans le cas où le musée expose les collections.

La prise en charge du groupe, avec en amont, la proposition tarifaire, la recherche de prestataire, la présentation de l'offre, puis pendant le séjour avec l'accueil des visiteurs, le stationnement gratuit du bus, restent des services offerts par l'OT dans le cadre de ses missions qui génèrent un chiffre d'affaire indirect afin que les socio-professionnels (restaurants, guides touristiques...) de la commune profitent de l'attractivité touristique.

Enfin l'OT a prévu pour 2022 et 2023, une campagne de prospection et de commercialisation de la destination à l'attention des groupes affinitaires (Comité d'Entreprise, Clubs et associations) et des voyagistes. Ce tarif unique permettra de proposer un prix unique, lisible et commercialisable pour les revendeurs de la destination avec un interlocuteur unique.

Il est demandé à l'Assemblée Générale du GIP d'acter cette dénomination tarifaire.

En conséquence, l'Assemblée Générale est appelée à :

- **ACTER** cette dénomination tarifaire.

**L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVE A L'UNANIMITE.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

Pour la Présidente empêchée  
Le Directeur du GIP

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage  
au siège social du GIP  
le 30 Mars 2022  
et de la réception en Préfecture  
le 30 Mars 2022

  
François LUPPINO

Le Directeur  
François LUPPINO

  
**GIP**

## Résumé de l'acte

### 006-130023609-20220325-AGGIPD4-DE

**Numéro de l'acte :** AGGIPD4  
**Date de décision :** vendredi 25 mars 2022  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** GIP Assemblée générale N°9 en date du 25 mars 2022 - Délibération N°4 : Ticket unique Musée Bonnard / Office du Tourisme  
**Classification :** 8.9 - Culture  
**Rédacteur :** Patricia SOLER  
**AR reçu le :** 30/03/2022  
**Numéro AR :** 006-130023609-20220325-AGGIPD4-DE  
**Document principal :** 99\_DE-DELIB 4 TICKET UNIQUE MUSEE BONNARD OT.pdf

**Historique :**

30/03/22 16:00	En cours de création	
30/03/22 16:03	En préparation	Patricia SOLER
30/03/22 16:03	Reçu	Patricia SOLER
30/03/22 16:05	En cours de transmission	
30/03/22 16:08	Transmis en Préfecture	
30/03/22 16:19	Accusé de réception reçu	